

# Cauvador

## PLUIH

### ALVIGNAC



Code INSEE : 46003  
Entité paysagère : Limargue  
Armature territoriale : Pôle d'équilibre  
Bassin de cohésion territoriale : Gramat

Arrêt  
22 avril 2024

Enquête publique

Approbation

### Règlement graphique

### LEGENDE

#### Fond de carte

- Bâti cadastral
- Parcellaire cadastral
- Cours d'eau
- Domaine public
- Plan de prévention des risques naturels d'inondation Dordogne (Périmètre extérieur)
- Plan de prévention des risques naturels multirisques de Rocamadour (périmètre extérieur)
- Périmètre de protection autour des monuments historiques

- #### Zone urbaine
- Ua : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité. Centres-bourg et centres anciens des villages, hameaux anciens denses
  - Up : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité
  - Ub : Zones urbaines anciennes et patrimoniales de moyenne densité. Faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
  - Uc : Zones urbaines résidentielles, pavillonnaires et récentes à faible densité
  - Ud : Zones d'activités d'intérêt communautaire. Autres zones d'activités existant à la date d'approbation du PLUi
  - Ue : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique existantes
  - Uep : Zones d'activités, d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

- #### Zone à urbaniser ouverte
- 1AUb : Zones à urbaniser tendant vers une zone Ub. Grefles sur faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
  - 1AUc : Zones à urbaniser tendant vers une zone Uc. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
  - 1AUd : Nouvelles zones d'activités économiques
  - 1AUe : Nouvelles zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique
  - 1AUep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

- #### Zone à urbaniser fermée
- 2AUh : Zones futures à vocation première d'habitat, présentement fermée. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
  - 2AUc : Zones futures d'activités économiques, présentement fermée
  - 2AUe : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique fermée
  - 2AUep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes, présentement fermée à l'urbanisation

- #### Zone agricole
- A : Zones à vocation agricole
  - Ap : Zones agricoles à préserver
  - Al : Zones agricoles à vocation de loisirs et d'accueil touristique
  - As : STECAL en zone agricole. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones agricoles

- #### Zone naturelle
- N : Zones à vocation naturelle
  - Np : Zones naturelles à préserver
  - Nl : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique
  - Nlc : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique. Campings
  - Nst : STECAL en zone naturelle. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones naturelles
  - Nc : Zones naturelles d'emprise des carrières actuelles selon le schéma départemental des carrières
  - Ner : Zones naturelles définies pour accueillir de la production d'énergie renouvelable

#### Prescriptions

- Changement de destination
- Petit patrimoine (L.151-19)
- Éléments de paysage (L.151-23)
- Lignes commerciales
- Emplacements réservés
- OAP Sectorielle niv.1
- OAP Sectorielle niv.2
- OAP Dordogne

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

Le Tome 3 contient les documents détaillant :  
- Les règlements de zones  
- Changements de destination  
- Petit patrimoine  
- Emplacements réservés  
- STECAL

Le Tome 4 contient les documents détaillant :  
- OAP sectorielles niv.1 et 2  
- OAP Frame Verte et Bleu  
- OAP Dordogne  
- OAP Paysage Patrimoine

Le Tome 6 contient les plans de Servitudes d'Utilité Publique :  
- AC1 : Protection des monuments historiques  
- AC2 : Sites inscrits et classés  
- AC3 : Réserve Naturelle Marais de Bonnefont  
- AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables  
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels  
- T1 : Protection du domaine public ferroviaire  
- T4 et T5 : Servitudes aéronautiques de décollage et de atterrissage

